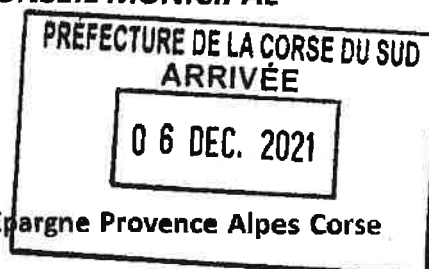


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 40/2021

Séance du 04 décembre 2021



OBJET : Contraction d'un crédit relais auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC).

Afférents au Conseil : 10
Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 30/11/2021
Date d'affichage : 30/11/2021
Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. FOATELLI Jean-Claude	M. MARTINO Enzo
M. BASTIANELLI Francis	M. VANNI Alain
M. CASALTA Jean-Philippe	Mme GUIQUET Sandra

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de deux cent mille (200 000) euros.

En effet, la Commune a un programme de travaux, d'études et d'acquisitions immobilières relativement important (réhabilitation du bâtiment communal et aménagement des abords, réfection de mur, construction de mur, aménagement de voirie, aménagements divers, études, diagnostics sur le réseau d'eau potable, acquisitions immobilières).

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital d'un montant de deux cent mille (200 000) euros de la CEPAC, le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** la contraction auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC) d'un crédit relais différé en capital d'un montant de deux cent mille (200 000) euros sur une durée de trois (3) ans pour préfinancer l'encaissement des recettes d'investissement.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- La périodicité de prélèvement des échéances est annuelle.
 - Les frais de dossier sont de 400 euros.
 - Le taux d'intérêt est de 1%.
 - Le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération et notamment la signature de tous les actes afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 04/12/2021

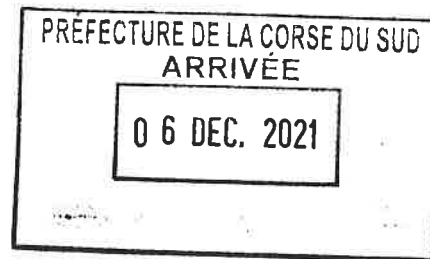
Le Maire

Jean-Luc MILLO





CAISSE D'ÉPAR



CENTRE D'AFFAIRES DE LA CORSE

Adresse : Jardins de BODICCIÓNE

Bâtiment C

Boulevard Louis CAMPI

20090 AJACCIO

Ajaccio, le 30 novembre 2021

☎ : 04 20 00 61 11 / 06 82 81 52 83

☎ : 04 91 57 24 70

✉ : stephane.giraldi@cepac.caisse-epargne.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

20140 OLIVESE

N / Réf. : SPT-2021-20077/SG/VG

Objet : V / Demande de crédit relais

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu consulter notre Etablissement pour la recherche d'un crédit relais destiné à préfinancer l'encaissement de vos recettes d'investissements et nous tenons à vous en remercier.

Vous voudrez bien trouver ci-jointes nos propositions sous la forme suivante :

- **Crédit relais à taux fixe différé en capital sur 3 ans pour un montant de 200.000 Euros.**
- **Validité de nos offres** : du 30 Novembre au 11 décembre 2021.
- **Signature du contrat** : un mois à compter du premier 25 qui suit la signature par le représentant de la CEPAC,
- **Déblocage total des fonds** : une fois le contrat signé, vous disposez d'un délai de deux mois à compter du premier 25 après la signature du contrat par la CEPAC.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane GIRALDI

S.Giraldi

Chargé d'Affaires

Vincent GAUTIER

Directeur des marchés spécialisés



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

SECTEUR PUBLIC

Proposition de financement

Emprunteur: **COMMUNE
D'OLIVESE**



Date de réalisation : 30/11/2021

Version n°

*La date de validité de cette proposition est
mentionnée en page 2.*

Contact Caisse d'Épargne CEPAC:

Stéphane GIRALDI Chargé d'affaires

Tél. : 06 82 81 52 83 Fax : 04 91 57 25 74

stephane.giraldi@cepac.caisse-epargne.fr



Proposition commerciale – CREDIT RELAIS à Taux fixe

Les + :

- Remboursements possibles partiels ou total à tout moment sans frais,
- Protection contre la hausse des taux,
- Choix de la périodicité des échéances d'intérêts.

Conditions financières : fin de validité de cette proposition : **11/12/2021**

Notre proposition	
Emprunteur	COMMUNE DE PI
Objet	préfinancement recettes d'investissement
Montant	200 000 euros
Durée maximale	3 ans et mois

Durée	3 ans et mois	3 ans et mois	3 ans et mois
Taux fixe	1%	1%	1%
Date de versement des fonds			
Amortissement du capital	In Fine	In Fine	In Fine
Périodicité des échéances	annuelle	semestrielle	trimestrielle
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360
Frais de dossier	400 euros	400 euros	400 euros
Remboursement anticipé du capital (total ou partiel)	Aucun frais de remboursement anticipé		
Montant de l'échéance d'intérêts	2 000 euros	1 000 X 2: 2 000 euros	500 X 4: 2 000 euros
Type de Garantie(s)			
Frais de Garantie(s) (estimés)			
Conditions préalables			
Divers			



Avertissement

La Caisse d'Épargne attire votre attention sur le caractère essentiel et déterminant des dispositions qui suivent et requière de manière impérative leur lecture attentive et leur acceptation avant examen plus avant de toute autre disposition des présentes. La Caisse d'Épargne se tient à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information ou éclaircissement sur le contenu des dispositions qui suivent.

Caractère informatif du document – Confidentialité des informations

Ce document constitue une présentation commerciale d'un projet à des fins de discussion. Si une transaction est effectivement conclue entre la Caisse d'Épargne et le client par suite de discussion sur le présent document, seules les modalités contractuelles finales de la documentation conclues seront opposables à la Caisse d'Épargne.

Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de la Caisse d'Épargne et ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de cette dernière.

Absence de garantie sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations

La Caisse d'Épargne ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité à raison de toute information, ni ne garantit l'exactitude ou le caractère complet d'aucune information contenue dans les présentes qu'elle aurait recueillie de tiers ou de sources d'information considérées comme fiables.

Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de mise à jour ultérieure des informations qui y figurent.

Absence d'offre commerciale ou de recommandation

En aucun cas ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, un démarchage ou un engagement ferme de la Caisse d'Épargne de mettre en place ladite transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Aucune disposition des présentes ne doit être considérée comme une recommandation à accepter les propositions qui y sont contenues. Cette proposition vous est adressée à votre demande et tout engagement présenté dans ce document devra être, conformément aux règles internes de la Caisse d'Épargne, préalablement approuvé par son Comité des engagements.

Absence de garantie de résultat

Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent constituer des prévisions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans ces affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une grande variété de facteurs. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est par conséquent donnée par la Caisse d'Épargne quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et leurs destinataires ne doivent se fier qu'à leurs propres analyses, avis et conseils. Rien dans ce document est ou ne doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.

Décision autonome du client

La Caisse d'Épargne n'accepte ni n'assure une quelconque mission de conseil, de quelque nature que ce soit (juridique, financier, comptable fiscal, etc.), à l'égard du client.

La présente proposition détaille de bonne foi de la manière et avec le degré de détails exigé par le client les avantages et risques liés à la conclusion de la stratégie de prêt proposée. Il appartient au client s'il estime avoir besoin d'autres informations pour consentir de la manière la plus éclairée et transparente à la présente proposition de solliciter de la Caisse d'Épargne toute information qu'il souhaiterait obtenir et il lui sera répondu avec toute la diligence requise.